



# Étudiants internationaux des établissements postsecondaires publics de l'Ontario : Résultats en matière de marché du travail et d'immigration

---

Elizabeth Agoe et Khadijat  
Babatunde

## Publié par le :

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur  
88, Queens Quay Ouest, bureau 2500  
Toronto, ON, M5J 0B8, Canada

Téléphone : 416 212-3893 | Télécopieur : 416 212-3899

**Site Web :** [www.heqco.ca](http://www.heqco.ca) | **Courriel :** [info@heqco.ca](mailto:info@heqco.ca)

## Citer ce document comme suit :

Agoe, E. & Babatunde, K. (2025) Étudiants internationaux des établissements postsecondaires publics de l'Ontario : Résultats en matière de marché du travail et d'immigration. Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

## Remerciements

Elizabeth Agoe et Khadijat Babatunde, l'équipe de recherche du COQES, étaient des étudiant·es internationaux et ont étudié dans des établissements publics de l'Ontario.



Les opinions exprimées dans le présent document de recherche sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les vues ni les politiques officielles du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur ou d'autres organismes ou organisations ayant offert leur soutien, financier ou autre, dans le cadre de ce projet. © Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2025.



# Table des matières

Liste des tableaux .....	4
Liste des figures .....	4
Contexte .....	7
Questions de recherche et méthodologie .....	9
Variable de résultat .....	10
Variables explicatives .....	11
Constatations .....	12
Résultats sur le marché du travail .....	12
Résultats de l'immigration .....	19
Discussion et conclusion .....	23
Références .....	26
Annexes .....	31



# Liste des tableaux

<b>Tableau 1</b> Analyse descriptive : Taux de déclaration fiscale après l'obtention du diplôme.....	31
<b>Tableau 2</b> Analyse de régression : Déclaration d'impôts après l'obtention du diplôme (déclaration d'impôts=1) .....	33
<b>Tableau 3</b> Analyse descriptive : Logarithmes des revenus après l'obtention du diplôme .....	35
<b>Tableau 4</b> Analyse de régression : Logarithmes des revenus après l'obtention du diplôme.....	37
<b>Tableau 5</b> Analyse descriptive : Revenus annuels antilogarithmes après l'obtention du diplôme (\$) .....	39
<b>Tableau 6</b> Analyse descriptive : Résultats de la migration après l'obtention du permis d'étude initial de l'Ontario .....	41
<b>Tableau 7</b> Analyse de régression : Résultats de la migration après l'obtention du permis d'étude initial de l'Ontario .....	43

# Liste des figures

<b>Figure 1</b> Taux de déclaration de revenus un an et cinq ans après l'obtention du diplôme, par titre (cohortes 2010-2020) .....	14
<b>Figure 2</b> Logarithme des revenus annuels cinq ans après l'obtention du diplôme, par titre (cohortes 2010-2020) .....	15
<b>Figure 3</b> Taux de déclaration de revenus un an et cinq ans après l'obtention du diplôme, par domaine d'études (cohortes 2010-2020) .....	17
<b>Figure 4</b> Gains annuels un an et cinq ans après l'obtention du diplôme, par domaine d'études (cohortes 2010-2020).....	18
<b>Figure 5</b> Taux de transition vers le statut de résidence permanente après la délivrance du permis d'études initial, par titre (cohortes 2010-2018).....	20
<b>Figure 6</b> Taux de transition vers la RP après la délivrance du permis d'études initial, par domaine d'études (cohorte 2010-2018) .....	22



Entre 2013-2014 et 2022-2023, les inscriptions d'étudiant·es internationaux dans les établissements postsecondaires canadiens ont plus que doublé, passant de 200 000 à 460 000 (Statistique Canada, 2024a). La croissance en Ontario a été particulièrement frappante; en tant que centre majeur pour les étudiant·es internationaux, les inscriptions dans la province ont plus que triplé<sup>1</sup> au cours de cette période (Williams et coll., 2015; Statistique Canada, 2024b). Ces augmentations ont coïncidé avec la mise en œuvre de la stratégie canadienne de 2014 en matière d'éducation internationale, qui a fixé des objectifs ambitieux pour attirer de nouveaux apprenants internationaux (Gouvernement du Canada, 2014; 2019). La stratégie met l'accent sur les répercussions économiques des étudiant·es internationaux au Canada par le biais des frais de scolarité et des dépenses discrétionnaires, et souligne les avantages d'attirer au Canada de nouveaux arrivants qui sont jeunes, maîtrisent au moins une langue officielle et suivent des programmes d'enseignement postsecondaire canadiens (Gouvernement du Canada, 2019). Les diplômé·es internationaux pourraient contribuer à développer la main-d'œuvre hautement qualifiée du Canada,<sup>2</sup> en particulier dans les secteurs présentant des lacunes avérées sur le marché du travail, et renforcer la main-d'œuvre canadienne à long terme par le biais de l'immigration.

L'augmentation des inscriptions internationales a suscité des inquiétudes dans tout le pays concernant le logement et d'autres services et a conduit à une série de changements de politique de la part d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) à partir du début de l'année 2024 (IRCC, 2024a). Ces nouvelles politiques, notamment les limites imposées aux permis d'études des étudiant·es internationaux et aux permis de travail postdiplôme (PTPD), ont remodelé la stratégie du Canada en matière d'éducation internationale et ont eu une incidence sur le recrutement et l'inscription des étudiant·es internationaux. À l'automne 2024, les établissements

---

<sup>1</sup> Les inscriptions internationales en Ontario sont passées de 86 000 en 2013-2014 à plus de 256 000 en 2022-2023. Les inscriptions internationales dans les établissements d'enseignement supérieur publics ont été multipliées par quatre, tandis que les inscriptions internationales dans les universités publiques ont doublé.

<sup>2</sup> Dans le cadre de l'immigration canadienne, les emplois hautement qualifiés sont classés dans des catégories spécifiques du système de formation, des études, de l'expérience et des responsabilités (FEER). Les emplois figurant dans les FEER 0, 1, 2 et 3 sont considérés comme des emplois hautement qualifiés, nécessitant une formation et un enseignement importants. Les FEER 0 sont des professions de gestion; les FEER 1 sont des professions qui requièrent habituellement un diplôme universitaire; les FEER 2 requièrent habituellement un diplôme collégial ou au moins deux ans de formation en apprentissage; les FEER 3 requièrent habituellement un diplôme collégial, une formation en apprentissage ou au moins six mois de formation en cours d'emploi (Gouvernement du Canada, 2025d).



postsecondaires canadiens prévoient une diminution de plus de 50 % des inscriptions internationales (Amad, 2024; Previl, 2024). Les collèges et universités de l'Ontario ont connu une baisse importante des inscriptions entre septembre 2023 et 2024. Certains collèges ont signalé 40 à 50 % d'étudiant·es internationaux en moins, ainsi qu'une baisse de 30 % des nouvelles demandes de permis d'études entre janvier et avril 2025 par rapport aux mêmes mois en 2024 (Hurley, 2025; Apply Board, 2025). Les répercussions complètes des changements apportés à la politique de l'IRCC en 2024 en Ontario ne seront pas connues avant plusieurs années. Dans le même temps, l'Ontario et le Canada doivent encore remédier aux pénuries de main-d'œuvre sur le marché du travail et s'assurer d'une main-d'œuvre solide. Cet examen des résultats des diplômé·es internationaux de l'Ontario dans le cadre fédéral précédent fournit des détails pertinents pour soutenir les discussions politiques en cours.

Le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) s'est associé à la Société de recherche sociale appliquée (SRSA) pour étudier les résultats sur le marché du travail et les voies d'immigration des étudiant·es internationaux inscrit·es dans les collèges et universités publics de l'Ontario.<sup>3</sup> Les microdonnées de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT) de Statistique Canada ont révélé des résultats clés sur l'entrée sur le marché du travail, les revenus après l'obtention du diplôme et la transition vers la résidence permanente (RP) des étudiant·es internationaux inscrit·es dans des établissements publics de l'Ontario entre 2010 et 2020. Dans ce rapport, nous soulignons les différences entre les résultats des étudiant·es internationaux sur le marché du travail et en matière d'immigration, en fonction du domaine d'études et du diplôme. Les diplômé·es des programmes de certificat et de diplôme de l'Ontario étaient plus susceptibles de déclarer leurs impôts<sup>4</sup> au Canada que les diplômé·es ayant d'autres titres de compétences, et leur taux de transition vers la RP était élevé. Toutefois, les personnes qui ont suivi des programmes d'études supérieures ont tendance à avoir des taux de transition vers la RP plus élevés dans les huit années qui suivent leur entrée sur le marché du travail. Les diplômé·es

---

<sup>3</sup> Le rapport technique est disponible sur le site Web de la SRSA.

<sup>4</sup> La déclaration d'impôts a permis d'identifier les personnes vivant au Canada et a fourni des informations sur les résultats des étudiant·es sur le marché du travail, y compris leurs revenus. Si les données fiscales sont un indicateur de la participation des étudiant·es au marché du travail, certains étudiant·es internationaux déclarent des impôts malgré ne pas percevoir de revenus. De nombreux établissements recommandent de demander des déductions pour frais d'études, car cela peut réduire les impôts à payer lorsque les étudiant·es commencent à travailler dans le cadre d'un stage ou d'un autre type d'emploi. Certains étudiant·es travaillent également et ne déclarent pas d'impôts.



des domaines à forte demande tels que les mathématiques et l'informatique, la santé et l'ingénierie gagnaient plus que ceux des autres domaines et étaient plus susceptibles de passer à la RP. Ces résultats mettent en lumière le succès du Canada dans le développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée grâce à sa stratégie internationale.

## Contexte

Les priorités de la stratégie 2014-2019 du gouvernement fédéral en matière d'éducation internationale étaient d'attirer davantage d'étudiant·es internationaux pour étudier au Canada, d'accroître la main-d'œuvre nationale (en particulier dans les secteurs où il y a des pénuries de main-d'œuvre) et d'augmenter le nombre d'étudiant·es internationaux qui choisissent de rester au Canada en tant que résident·es permanent·es après l'obtention de leur diplôme (Gouvernement du Canada, 2014; 2019). Le permis de travail postdiplôme (PTPD), introduit en 2003,<sup>5</sup> a été une initiative importante soutenant ces objectifs (Williams et coll., 2015). Avant 2024, le PTPD était un permis ouvert qui permettait aux étudiant·es internationaux de travailler immédiatement après avoir obtenu leur diplôme<sup>6</sup> d'un établissement postsecondaire ayant le statut d'établissement d'enseignement désigné (EED)<sup>7</sup> – un statut que possèdent tous les établissements postsecondaires publics de l'Ontario. La durée du PTPD coïncide généralement avec la durée du programme, avec un maximum de trois ans d'admissibilité : les diplômé·es des programmes d'un an peuvent recevoir un permis d'un an; les diplômé·es des programmes plus longs peuvent être admissibles pour des permis de deux ou trois ans. Certains étudiant·es internationaux se sont inscrits à des programmes séquentiels afin d'accumuler plus d'années d'études pour obtenir des PTPD plus longs.

La promesse d'un permis de travail a servi d'outil de recrutement pour inciter les étudiant·es internationaux à venir étudier au Canada, et a soutenu les projets des diplômé·es après l'obtention de leur diplôme. L'expérience professionnelle canadienne acquise dans le cadre du PTPD a aidé les étudiant·es internationaux qui cherchaient à

---

<sup>5</sup> Le PTPD a démarré en 2003 sous la forme d'un programme pilote dans certaines provinces. Il s'est étendu à l'ensemble du pays en 2005.

<sup>6</sup> De programmes d'études d'une durée d'au moins huit mois.

<sup>7</sup> Les EED sont des établissements agréés par un gouvernement provincial ou territorial pour accueillir des étudiant·es internationaux.



obtenir le statut de résident permanent en obtenant des points dans le Système de classement global (SCG) d'IRCC (ICEF Monitor, 2014). Le SCG est utilisé pour évaluer les candidat·es à la RP<sup>8</sup> pour trois filières d'immigration : le programme des travailleurs qualifiés (fédéral), la catégorie de l'expérience canadienne et le programme des métiers qualifiés (fédéral). Les candidat·es peuvent accumuler un maximum de 1 200 points en fonction de plusieurs facteurs clés, notamment l'âge, le niveau d'éducation le plus élevé (points supplémentaires pour l'éducation canadienne) et l'expérience professionnelle rémunérée (points supplémentaires pour l'expérience professionnelle canadienne en dehors des programmes universitaires), avec 600 points supplémentaires si cela est dans le cadre d'un Programme des candidats des provinces (PCP)<sup>9</sup> (Gouvernement du Canada, 2025a; Gouvernement de l'Ontario, 2025).

Grâce au programme PTPD, le nombre d'étudiant·es internationaux qui se sont installé·es au Canada après l'obtention de leur diplôme a bondi. Entre 2008 et 2018, le nombre de titulaires de PTPD a plus que sextuplé, passant de 10 300 à 135 100 (Crossman, Lu & Hou, 2022). Les données recueillies entre 2008 et 2012 ont confirmé que près des trois quarts des titulaires de PTPD ont réussi à passer au statut de RP dans les cinq ans suivant l'obtention de leur permis (Crossman, Lu & Hou, 2022).

Avant les changements de politique d'IRCC en 2024, les diplômé·es de tous les programmes académiques à temps plein des collèges et universités publics étaient admissibles pour un PTPD. Les nouvelles conditions d'admissibilité aux PTPD font la distinction entre les différents types de programmes : tout·es les diplômé·es des programmes de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat sont admissibles à des PTPD de trois ans; les diplômé·es des programmes de certificat ou de diplôme doivent satisfaire à des exigences spécifiques en matière de domaine d'études, et la durée des permis correspond généralement à la durée du programme, jusqu'à trois ans.<sup>10</sup> Les

---

<sup>8</sup> Les candidat·es à la RP utilisent le système canadien d'entrée express, un système en ligne utilisé pour gérer les demandes d'immigration, pour créer un profil et soumettre des documents.

<sup>9</sup> Le PCP permet aux provinces et aux territoires de désigner des personnes qui répondent aux besoins spécifiques de leur marché du travail. Les candidat·es doivent se qualifier pour l'un des trois programmes d'Entrée express - le programme fédéral des travailleurs qualifiés, le programme fédéral des métiers spécialisés ou la catégorie de l'expérience canadienne - et répondre aux critères du PCP de la province ou du territoire. Chaque province et territoire dispose de ses propres filières ciblant des groupes spécifiques, tels que les employé·es qualifiée·es, les étudiant·es ou les propriétaires d'entreprise. Le Québec et le Nunavut ne participent pas au PCP mais disposent de leurs propres programmes d'immigration.

<sup>10</sup> Les nouvelles exigences du PTPD comprennent également le respect d'un niveau de compétence linguistique minimum. Les diplômé·es de programmes d'une durée inférieure à un an et inférieure ou



domaines admissibles annoncés en novembre 2024 étaient liés à des pénuries de main-d'œuvre critiques dans l'économie canadienne et relevaient de cinq grandes catégories : agriculture et agroalimentaire; soins de santé; sciences, technologie, génie et mathématiques (STGM); commerce; et transports.<sup>11</sup> En juin 2025, IRCC a élargi la liste des domaines admissibles pour y inclure l'éducation, les sciences vétérinaires, la pharmacie, le travail social et les métiers qualifiés tels que les arts culinaires et la gestion de la construction (IRCC, 2025d). Actuellement, plus de 900 domaines d'études sont admissibles aux PTPD (IRCC, 2025d).<sup>12</sup> Les domaines d'études admissibles devraient être mis à jour au début de l'année 2026.

Les récentes modifications apportées à l'admissibilité au PTPD n'ont pas d'incidence sur les données examinées dans cette étude, mais elles influenceront le marché du travail et les résultats en matière d'immigration des étudiant·es internationaux actuels et futurs. Les nouvelles politiques auront une incidence sur les personnes qui choisissent d'étudier en Ontario, sur les diplômes qu'elles obtiennent et sur les domaines d'études qu'elles choisissent. Les résultats de cette étude offrent un contexte et des repères pour comprendre comment ces politiques modifient les parcours et les résultats des diplômé·es internationaux.

## Questions de recherche et méthodologie

La SRSA a analysé les résultats sur le marché du travail et les voies d'immigration des étudiant·es internationaux inscrit·es dans les collèges et universités de l'Ontario entre 2010 et 2020. Les questions de recherche suivantes ont été explorées :

1. Comment les niveaux d'entrée sur le marché du travail et de rémunération, un an et cinq ans<sup>13</sup> après l'obtention du diplôme, varient-ils pour les étudiant·es internationaux en fonction du niveau de qualification et du domaine d'études?

---

égale à deux ans peuvent prétendre à des PTPD correspondant à la durée du programme (par exemple, un diplômé d'un programme de neuf mois peut prétendre à un PTPD de neuf mois). Les diplômé·es de programmes de deux ans peuvent bénéficier d'un PTPD de trois ans.

<sup>11</sup> Ces domaines sont également prioritaires dans le cadre du système d'Entrée express d'IRCC.

<sup>12</sup> Les domaines d'études admissibles sont liés aux programmes académiques à l'aide des codes de classification des programmes d'enseignement (CPE).

<sup>13</sup> L'examen des résultats sur le marché du travail des diplômé·es internationaux un an et cinq ans après



2. Comment les taux de transition des étudiant·es internationaux entre le permis d'études et la RP varient-ils en fonction du niveau de qualification et du domaine d'études, jusqu'à huit ans après l'obtention du permis d'études initial?<sup>14</sup>

L'enquête s'est appuyée sur les analyses descriptives et de régression de la SRSA à partir des microdonnées de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT) de Statistique Canada.<sup>15</sup> La SRSA a relié trois ensembles de données dans le cadre du projet PLEMT : Système d'information sur les étudiant·es postsecondaires (SIEP), l'impôt sur le revenu provenant du fichier familial T1 (T1FF) et la base de données longitudinale sur l'immigration (BDIM), qui recense toutes les personnes ayant obtenu un permis d'études en Ontario depuis 1980. L'échantillon de ce rapport comprend les étudiant·es internationaux qui ont reçu un permis d'études de l'Ontario entre 2010 et 2020 et qui se sont inscrits dans des établissements ontariens bénéficiant d'une aide publique.

## Variable de résultat

Ce rapport présente les résultats descriptifs d'un sous-ensemble de variables analysées : la déclaration annuelle de revenus au Canada, les revenus annuels et le taux de transition vers la RP. La déclaration de revenus a été calculée en examinant les étudiant·es internationaux qui ont déclaré leurs revenus au Canada un an et cinq ans après l'obtention de leur diplôme (c'est-à-dire le premier indicateur de diplôme dans le dossier de l'étudiant·e). Les revenus annuels après l'obtention du diplôme ont été saisis parmi les étudiant·es qui ont rempli une déclaration d'impôt et qui ont eu des revenus positifs. Afin de permettre la comparaison entre les groupes, les données relatives aux revenus ont été transformées de manière logarithmique et ajustées en fonction de l'inflation au cours des cinq premières années suivant l'obtention du diplôme. Les données de la BDIM ont été utilisées pour déterminer quels étudiant·es sont devenus

---

l'obtention de leur diplôme fournit des détails sur les transitions immédiates des étudiant·es vers l'emploi et recueille des informations sur les diplômé·es qui ont choisi de rester au Canada à plus long terme.

<sup>14</sup> Les taux de transition vers la RP ont été étudiés huit ans après que les étudiant·es ont reçu leur premier permis d'études, afin de laisser suffisamment de temps aux diplômé·es internationaux pour pouvoir demander le statut de RP. L'analyse ne tient pas compte de l'obtention du diplôme.

<sup>15</sup> Les résultats descriptifs sont présentés dans ce rapport. Lorsque les analyses de régression ont permis d'affiner les résultats, des détails supplémentaires sont fournis. La méthodologie complète de la SRSA et les résultats de la régression [peuvent être consultés dans le rapport technique ici](#).



résidents permanents jusqu'à huit ans après avoir reçu leur premier permis d'études en Ontario.

## Variables explicatives

Les résultats descriptifs concernant les résultats sur le marché du travail et l'immigration après l'obtention du diplôme ont été analysés à l'aide de deux variables explicatives : le type de diplôme et le domaine d'études des étudiant·es. Le type de diplôme indique le niveau d'éducation atteint dans un établissement postsecondaire et comprend les certificats, les diplômes, les baccalauréats, les diplômes d'études supérieures ou professionnelles et les autres diplômes.<sup>16</sup> La variable « domaine d'études », qui comprend douze domaines d'études, inclut les sciences, les mathématiques et l'informatique, l'ingénierie, le commerce, les sciences humaines, la santé,<sup>17</sup> arts, les sciences sociales, l'éducation, l'agriculture et les ressources, les services,<sup>18</sup> et d'autres domaines.<sup>19</sup> Dans les analyses des résultats sur le marché du travail, ces variables sont saisies au moment de l'obtention du diplôme (c'est-à-dire le titre obtenu et le domaine), mais dans l'analyse des migrations, ces variables sont saisies au moment de l'entrée (c'est-à-dire le diplôme et le domaine dans lequel la personne est entrée pour la première fois).<sup>20</sup>

---

<sup>16</sup> Les programmes de qualification et les résidences sont des exemples d'autres diplômes.

<sup>17</sup> Les programmes relevant du domaine d'études de la santé comprennent des programmes de soins de santé (par exemple, professions de santé, programmes de résidence médicale et de bourses) ainsi que des programmes de santé générale (par exemple, kinésiologie, études sur les loisirs et conception pour la santé humaine).

<sup>18</sup> Les programmes du domaine d'études des services comprennent les services personnels, de sécurité et de transport.

<sup>19</sup> Les autres champs sont les suivants : non classé, manquant ou multiple.

<sup>20</sup> Comme l'analyse des migrations ne contrôle pas l'obtention du diplôme, ces variables explicatives n'ont pas pu être saisies au moment de l'obtention du diplôme, c'est pourquoi elles sont ancrées à l'entrée. Il est possible que certains étudiant·es aient changé de niveau de qualification ou de domaine d'études au cours de leur séjour, ce qui ne serait pas pris en compte ici non plus.



# Constatations

## Résultats sur le marché du travail

Un an après l'obtention de leur diplôme, la plupart des étudiant·es internationaux de l'Ontario qui ont reçu un permis d'études entre 2010 et 2020 ont déclaré leurs impôts au Canada. Près de 80 % des étudiant·es internationaux ont rempli une déclaration d'impôts un an après l'obtention de leur diplôme.<sup>21</sup> Le pourcentage élevé de diplômé·es déclarant des impôts pourrait refléter l'admissibilité générale du PTPD en place avant 2024. Tou·tes les diplômé·es internationaux issus de programmes universitaires de plus de huit mois auraient pu obtenir un PTPD pour une durée maximale de trois ans,<sup>22, 23</sup> en fonction de la durée des études. La cinquième année, la proportion de diplômé·es disposant de données fiscales a légèrement diminué pour atteindre 72 %, ce qui pourrait être dû à la proportion de diplômé·es quittant le Canada (soit par choix, soit parce que leurs accords ont expiré).<sup>24</sup>

L'expérience professionnelle des étudiant·es internationaux avant l'obtention de leur diplôme peut avoir contribué à faciliter leur transition vers le marché du travail après l'achèvement du programme. En 2018, 50 % des étudiant·es internationaux inscrit·es au Canada ont déclaré des revenus T4 positifs, contre 20 % au début des années 2000 (Crossman et coll., 2021). En Ontario, 48 % des étudiant·es internationaux inscrit·es ont déclaré des revenus en 2018 (Crossman et coll., 2021).

---

<sup>21</sup> Tous les contribuables ne déclarent pas des revenus positifs. Un an après l'obtention de leur diplôme, 338 880 étudiant·es internationaux ont déclaré des impôts et 251 140 des revenus positifs.

<sup>22</sup> Les PTPD sont des permis uniques et non renouvelables, mais IRCC a offert différentes possibilités de prorogation des PTPD. En avril 2023, les titulaires d'un PTPD expiré (ou ceux dont le PTPD expirait en 2023) ont pu demander une prolongation de 18 mois. En août 2024, IRCC a offert aux diplômé·es admissibles dont le PTPD a expiré ou est sur le point d'expirer la possibilité de demander un permis de travail ouvert, qui prolonge l'admissibilité au travail jusqu'à trois ans.

<sup>23</sup> Tous les déclarants n'ont pas besoin d'un PTPD pour travailler. Certains diplômé·es sont retourné·es à l'école à temps partiel et ont travaillé sur leur campus ou à l'extérieur; d'autres sont déjà passés à la RP.

<sup>24</sup> Les étudiant·es internationaux quittant le Canada pourraient entraîner des changements dans les cohortes de diplômé·es sous-jacentes utilisées entre les analyses de la première et de la cinquième année. Les différences entre les cohortes pourraient se traduire par des taux de déclaration d'impôt plus faibles.



Les étudiant·es internationaux peuvent également avoir bénéficié de stages coopératifs. Entre les cohortes de 2014 et de 2018, le taux d'étudiant·es internationaux titulaires d'un permis de travail coopératif<sup>25</sup> est passé de 25 % à 37 %. Cette différence est passée à 16 points de pourcentage dans l'analyse de régression de la SRSA. Les permis coopératifs sont obligatoires pour les étudiant·es internationaux inscrit·es à des programmes qui exigent une expérience professionnelle dans le cadre de leur programme d'études. Ils peuvent permettre aux étudiant·es d'acquérir de l'expérience sur des lieux de travail canadiens, de développer des compétences professionnelles et d'élargir leurs réseaux (Wyonch, 2020).

Les analyses de la SRSA montrent que les titulaires d'un baccalauréat sont moins susceptibles de déclarer leurs revenus un an et cinq ans après l'obtention de leur diplôme que les titulaires d'un certificat, d'un diplôme ou d'un diplôme d'études supérieures. La figure 1 ci-dessous montre les taux de déclaration d'impôts des diplômé·es internationaux par type de diplôme.

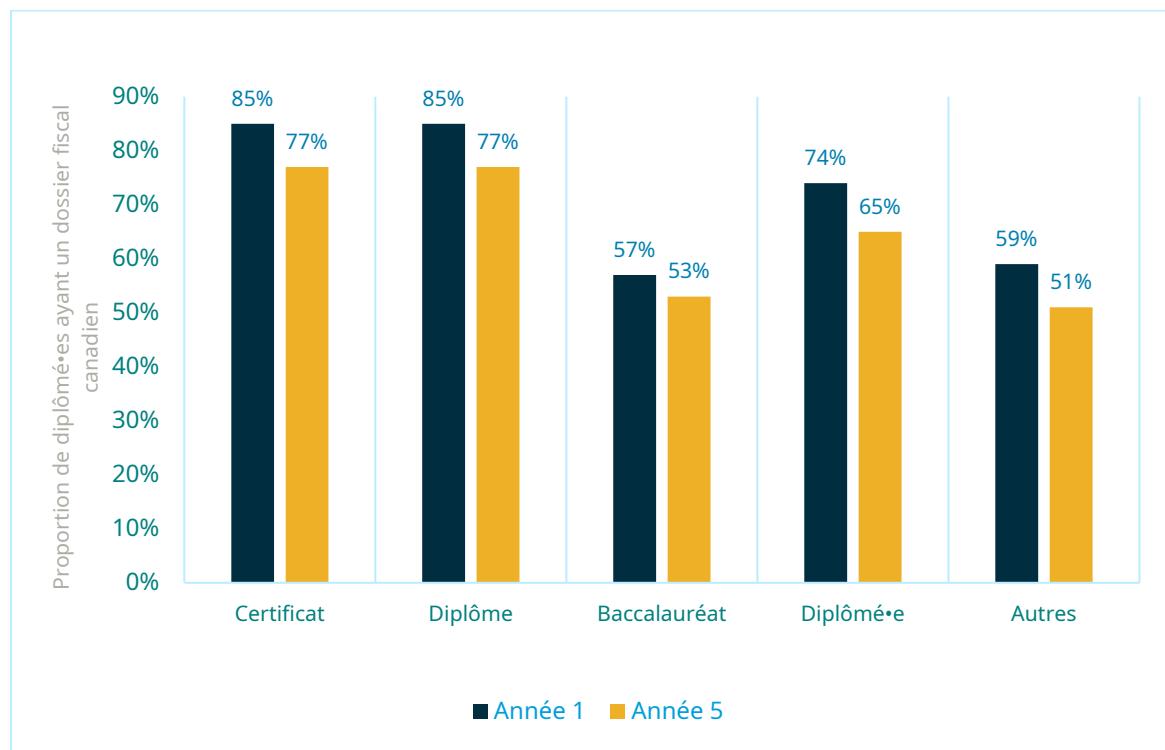
---

<sup>25</sup> Les étudiant·es internationaux demandent un permis d'enseignement coopératif séparément du permis d'études.



**Figure 1**

*Taux de déclaration de revenus un an et cinq ans après l'obtention du diplôme, par titre (cohortes 2010-2020)*



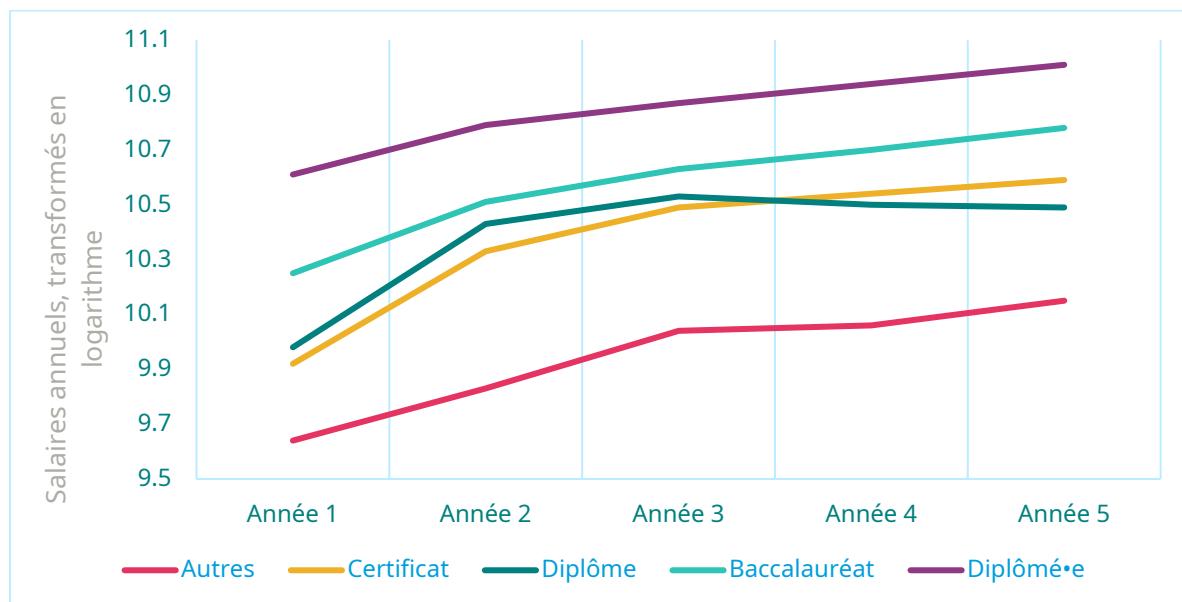
Sources : Données SIEP et T1FF.

*Remarque :* Cette figure illustre les différences entre les taux de déclaration de revenus, par diplôme, des étudiant·es internationaux inscrit·es dans des établissements publics pour toutes les cohortes de 2010 à 2020, un an et cinq ans après l'obtention du diplôme. Pour les taux d'obtention du diplôme en un an, les 11 cohortes sont utilisées, mais pour les taux d'obtention du diplôme en cinq ans, ce sont les cohortes 2010-2016 qui sont utilisées.

Bien que les étudiant·es internationaux titulaires d'un baccalauréat soient moins nombreux à déclarer leurs revenus après l'obtention de leur diplôme, la figure 2 montre que ces étudiant·es ont gagné plus que les étudiant·es titulaires d'un certificat ou d'un diplôme, mais un peu moins que les titulaires d'un diplôme d'études supérieures.

**Figure 2**

*Logarithme des revenus annuels cinq ans après l'obtention du diplôme, par titre (cohortes 2010-2020)*



Sources : Données SIEP et T1FF.

Remarque : Ce graphique montre les différences de revenus annuels transformées en logarithmes selon le diplôme obtenu par les étudiant·es internationaux inscrit·es dans des établissements publics pour toutes les cohortes de 2010 à 2020, un à cinq ans après l'obtention de leur diplôme.

Les titulaires d'un certificat ou d'un diplôme de l'Ontario ont toujours gagné moins que les titulaires d'un baccalauréat au cours des cinq années observées après l'obtention de leur diplôme. Au cours de la première année, les titulaires d'un certificat ou d'un diplôme gagnent respectivement 20 300 et 21 600 dollars, contre 40 500 dollars pour les titulaires d'un baccalauréat. Au cours de la cinquième année, les titulaires d'un certificat ou d'un diplôme gagnaient 39 700 \$ et 36 000 \$ (respectivement), contre 48 100 \$ pour les titulaires d'un baccalauréat<sup>26</sup> (voir en annexe le tableau complet des revenus antilogarithmes). Un an et cinq ans après l'obtention de leur diplôme, les titulaires d'un diplôme d'études supérieures gagnent plus que les autres titulaires de diplômes (40 500 dollars la première année et 60 500 dollars la cinquième année). Cela correspond à la

<sup>26</sup> Les revenus annuels indiqués ici sont convertis à partir des revenus logarithmiques et sont présentés à titre indicatif. Il s'agit de moyennes géométriques plutôt que de moyennes arithmétiques et elles doivent être interprétées avec prudence.



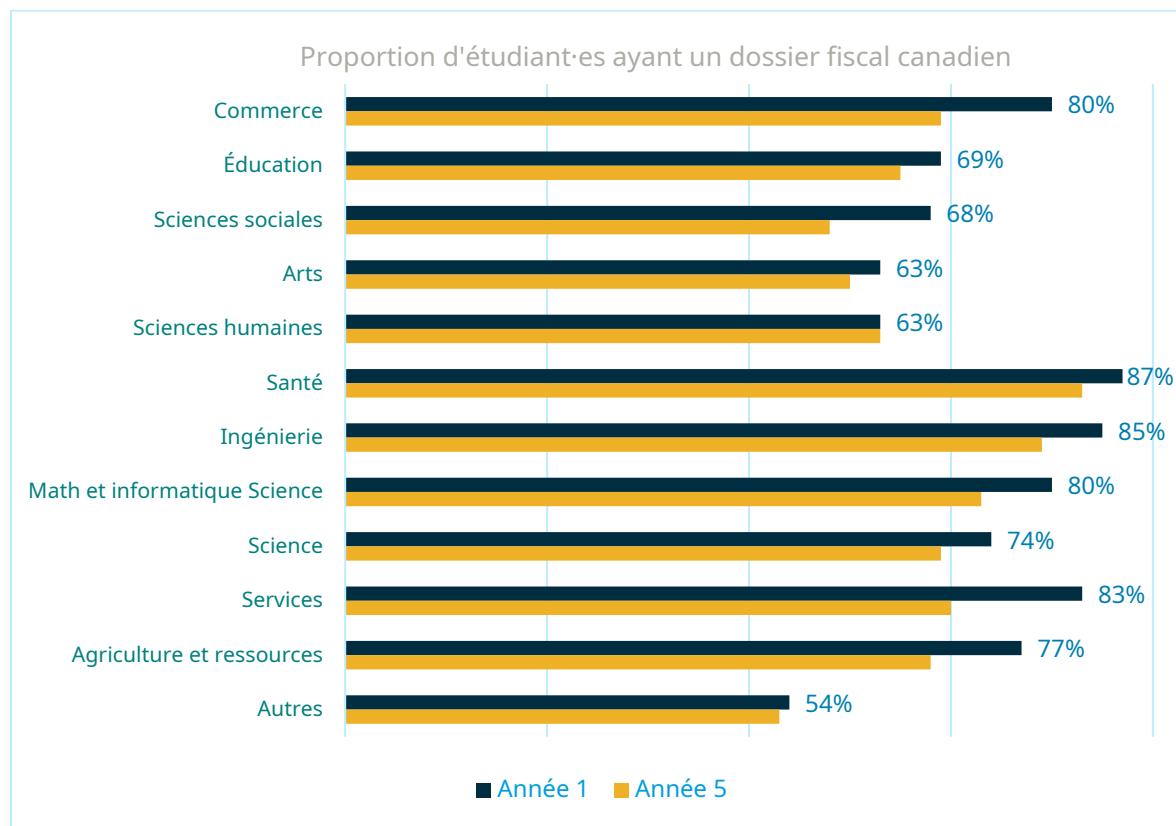
littérature sur l'avantage salarial associé aux diplômes de haut niveau et est similaire aux différences salariales entre les étudiant·es nationaux. En moyenne, les titulaires d'un baccalauréat gagnent plus que les titulaires d'un certificat ou d'un diplôme, tandis que les titulaires d'un diplôme d'études supérieures gagnent plus que les titulaires d'un baccalauréat (Colyar et coll., 2022; Finnie et coll., 2019; Ostrovsky & Frenette, 2014).

La figure 3 montre les différences entre les taux de déclaration d'impôts un an et cinq ans après l'obtention du diplôme, en fonction du domaine d'études. Les étudiant·es ayant obtenu un diplôme dans les domaines de la santé (87 %), de l'ingénierie (85 %), des services (83 %), des mathématiques et de l'informatique (80 %) et du commerce (80 %) étaient les plus susceptibles de déclarer leurs revenus au Canada un an après l'obtention de leur diplôme. Ces résultats correspondent à certains secteurs du marché du travail où les besoins sont importants (santé et ingénierie) et qui figurent parmi les priorités du nouveau champ d'études d'IRCC, mais ils incluent également des domaines qui ne sont pas considérés comme prioritaires (commerce et services). La demande de travailleurs dans les domaines des sciences, de la technologie, du génie et des mathématiques (STGM) et des emplois dans le secteur de la santé au Canada a toujours été élevée (Statistique Canada, 2023). Les emplois dans ces secteurs à forte demande comprennent un éventail de fonctions qui requièrent différentes spécialisations et différents niveaux de qualification, allant du certificat au diplôme d'études supérieures.



**Figure 3**

*Taux de déclaration de revenus un an et cinq ans après l'obtention du diplôme, par domaine d'études (cohortes 2010-2020)*



Sources : Données SIEP et T1FF.

Remarque : Ce graphique illustre les différences entre les taux de déclaration de revenus, par domaine d'études des étudiant·es étudiants internationaux inscrit·es dans des établissements publics pour toutes les cohortes de 2010 à 2020, un an et cinq ans après l'obtention du diplôme.

Une tendance similaire peut être observée dans la figure 4, qui montre les variations de revenus par domaine d'études.<sup>27</sup> Au cours de la première et de la cinquième année, les diplômé·es en ingénierie, en mathématiques et en informatique ont obtenu les revenus les plus élevés, tandis que les diplômé·es en arts ont obtenu les revenus les plus faibles. Les ingénieur·es et les employé·es du secteur technologique gagnent généralement plus que leurs homologues dans d'autres domaines (Frenette & Handler,

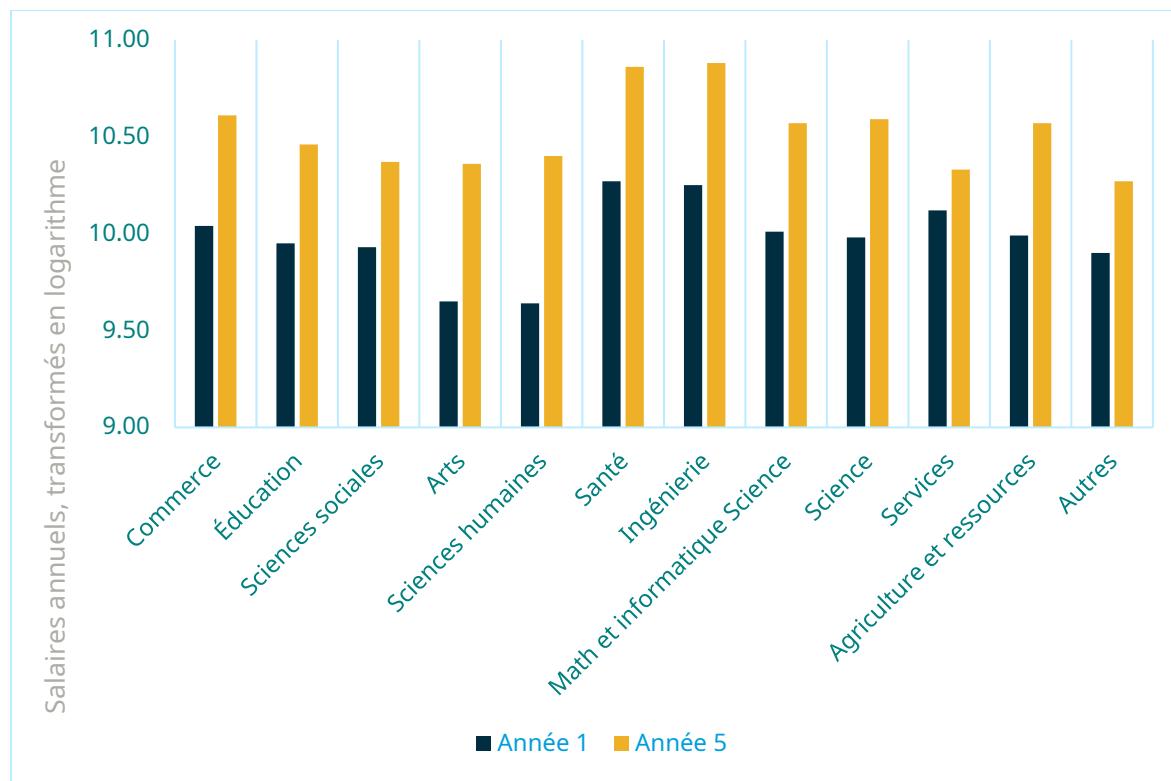
<sup>27</sup> Les revenus annuels antilogarithmes par domaine sont présentés dans le tableau 5 de l'annexe.



2020). Cette différence de revenus est également observée chez les diplômé·es nationaux (Choi, Hou & Chan, 2021).

**Figure 4**

*Gains annuels un an et cinq ans après l'obtention du diplôme, par domaine d'études (cohortes 2010-2020)*



Sources : Données SIEP et T1FF.

Remarque : Ce graphique montre les différences de revenus annuels transformées en logarithmes par domaine d'études obtenu par les étudiant·es internationaux inscrit·es dans des établissements publics pour toutes les cohortes de 2010 à 2020, un à cinq ans après l'obtention de leur diplôme.

Les données disponibles pour cette étude ne comprenaient pas de détails sur le domaine professionnel des diplômé·es internationaux ni sur l'adéquation de leur travail avec leur domaine d'études. En 2018, 26 % des étudiant·es internationaux au Canada travaillaient dans l'hébergement et la restauration, et 19 % dans le commerce de gros et de détail pendant leurs études (Crossman et coll., 2021).

## Résultats de l'immigration

Parmi la proportion qui a reçu leur premier permis d'études en Ontario entre 2010 et 2016, 21 % des étudiant·es internationaux de l'Ontario sont devenu·es résident·es permanent·es quatre ans après avoir reçu leur premier permis d'études.<sup>28</sup> La huitième année, le taux global de transition pour les étudiant·es qui étaient encore dans le pays a plus que doublé pour atteindre 54 %. Les taux de transition varient en fonction du type d'établissement et du niveau de qualification. Les résultats ont montré que les étudiant·es internationaux qui ont fréquenté des universités ontariennes étaient moins susceptibles de faire la transition vers la RP que ceux qui ont fréquenté des établissements d'enseignement supérieur. La différence après huit ans était de 13 points de pourcentage ajustés. La figure 5 montre les différences de diplômes dans les taux de transition vers le statut de RP après la délivrance du permis d'études initial. Deux ans après avoir reçu leur premier permis d'études en Ontario, les taux de transition vers la RP étaient systématiquement faibles pour tous les titulaires de titres de compétences. Les étudiant·es, en particulier dans des programmes de baccalauréat ou de diplôme, étaient encore en train de terminer leurs études et, par conséquent, n'ont peut-être pas pu se qualifier ou accumuler suffisamment de points pour la plupart des voies d'entrée express.<sup>29</sup> La petite proportion de personnes ayant effectué une transition peut avoir bénéficié de parcours spécialisés, tels que le parrainage familial ou le statut d'aidant. Le taux de transition vers la RP a augmenté pour tous les diplômes au cours de la période de huit ans. Les étudiant·es qui ont commencé par un programme de certificat ou de diplôme sont passés à la RP dans des proportions élevées : 65 % et 69 %.

---

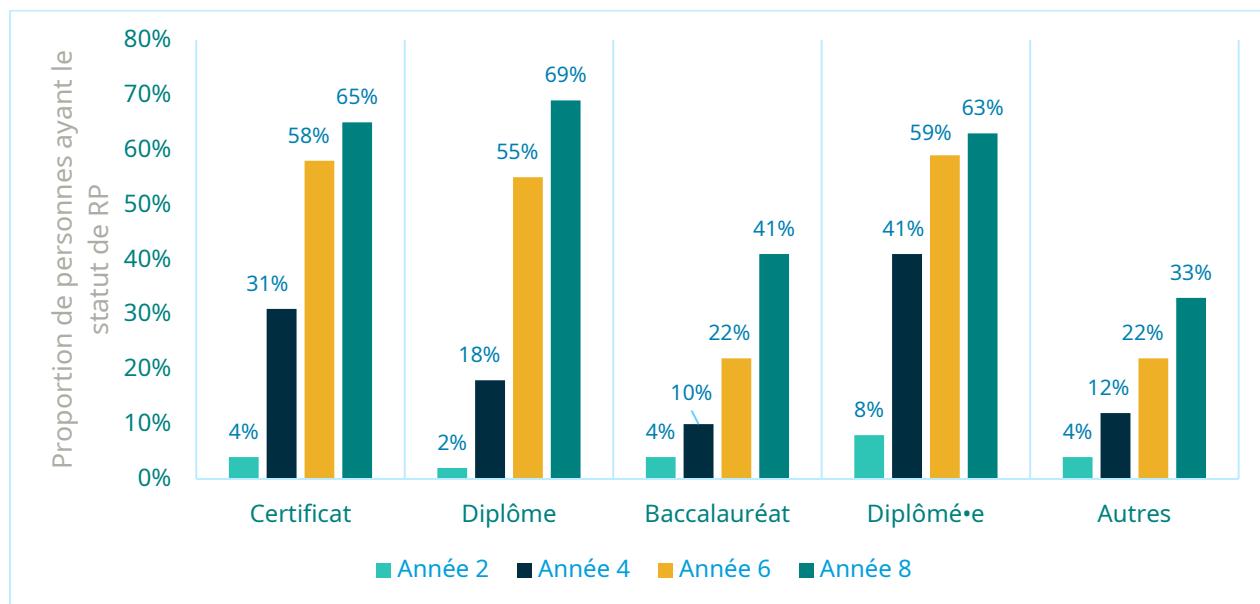
<sup>28</sup> Les cohortes sous-jacentes incluses dans chaque analyse annuelle diffèrent (par exemple, seules les personnes ayant reçu un permis d'études entre 2010 et 2012 sont incluses dans le modèle de résultats sur huit ans), et par conséquent, les résultats de la migration à plus long terme seront probablement différents pour les cohortes plus récentes qui n'ont pas encore d'informations disponibles dans les données de la BDIM. Les étudiant·es internationaux inclus dans cette analyse peuvent ne pas être titulaires d'un PTPD.

<sup>29</sup> Le travail effectué pendant les études ne peut pas être pris en compte pour l'obtention de notes SCG dans le cadre de la catégorie de l'expérience canadienne ou du programme fédéral des métiers spécialisés. Une partie de l'expérience professionnelle peut être prise en compte pour satisfaire aux exigences minimales du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral).



**Figure 5**

*Taux de transition vers le statut de résidence permanente après la délivrance du permis d'études initial, par titre (cohortes 2010-2018)*



Sources : Données SIEP et BDIM.

Remarque : Ce graphique montre le taux de transition vers la RP par diplôme pour les étudiant·es internationaux inscrits dans des établissements publics jusqu'à huit ans après la délivrance de leur permis d'études initial pour toutes les cohortes de 2010 à 2018.

L'analyse de régression de la SRSA a permis de nuancer les résultats descriptifs. La régression a montré que les étudiant·es titulaires d'un baccalauréat étaient plus susceptibles que les étudiant·es titulaires d'un certificat ou d'un diplôme de passer à la RP lorsque l'on compare des individus présentant des caractéristiques similaires (notamment le pays d'origine, l'âge et le domaine d'études).<sup>30</sup> Dans les analyses descriptives et de régression, les étudiant·es des programmes d'études supérieures de l'Ontario étaient plus susceptibles de devenir des résident·es permanent·es quatre, six et huit ans après avoir reçu un permis d'études que les étudiant·es qui s'étaient inscrit·es à des programmes de baccalauréat. Les résultats de la régression peuvent

<sup>30</sup> L'analyse de régression de la SRSA sur les taux de transition vers la RP en fonction des titres de compétences a révélé que les étudiant·es titulaires d'un certificat ou d'un diplôme dans le modèle de résultats sur huit ans étaient 8 et 5 points de pourcentage ajustés moins susceptibles de faire la transition vers la RP que les étudiant·es inscrit·es à des programmes de baccalauréat.



réfléter les points supplémentaires attribués aux étudiant·es de baccalauréat et de maîtrise dans le SCG, qui améliorent leurs chances de recevoir une invitation à demander la RP. Certain·es étudiant·es diplômé·es recensé·es dans cette étude peuvent également avoir bénéficié de programmes fédéraux à court terme<sup>31</sup> et provinciaux tels que le Programme des candidats des provinces (PCP) pour les maîtrises et les doctorats. Les titulaires d'un diplôme d'études supérieures avaient également des revenus plus élevés que les titulaires d'autres diplômes. Leurs avantages sur le marché du travail peuvent avoir influencé positivement leur décision de poursuivre la RP ainsi que leur réussite à l'obtenir.

Si des facteurs tels que l'éducation canadienne et l'expérience professionnelle jouent un rôle dans la qualification des étudiant·es pour la RP, une variable clé que notre analyse ne peut pas prendre en compte est la motivation des étudiant·es à poursuivre des études au Canada. Des recherches antérieures ont montré que « les taux de transition vers la résidence permanente reflètent non seulement les caractéristiques d'un diplôme donné, mais aussi les objectifs des étudiant·es qui l'obtiennent » (Wall, 2022). L'emploi, la famille et les conditions sociales dans leur pays d'origine peuvent influencer la prise de décision des étudiant·es. Pour les étudiant·es qui souhaitent s'installer au Canada, les programmes d'études supérieures nécessitant un ou deux ans d'études offrent une voie efficace et une entrée plus rapide sur le marché du travail. D'autre part, l'immigration peut ne pas être la principale motivation de certain·es étudiant·es internationaux, car il est possible de les intéresser par des études supérieures ou de prévoir de rentrer dans leur pays d'origine pour y faire carrière (Colyar et coll., 2023). Les diplômé·es internationaux qui retournent dans leur pays d'origine peuvent encore contribuer positivement à la réputation mondiale du Canada en tant qu'ambassadeur·rices de l'enseignement canadien dans leur pays.

La figure 6 montre les différences, par domaine d'études, dans les taux de transition vers le statut de RP après la délivrance du permis d'études initial. Les étudiant·es internationaux de l'Ontario inscrit·es dans des programmes de santé (76 %), de services (67 %), d'ingénierie (66 %) et de mathématiques et d'informatique (60 %) étaient les plus susceptibles de devenir des résident·es permanent·es à la huitième année, tandis que les étudiant·es inscrit·es dans des programmes d'arts (44 %) et de

---

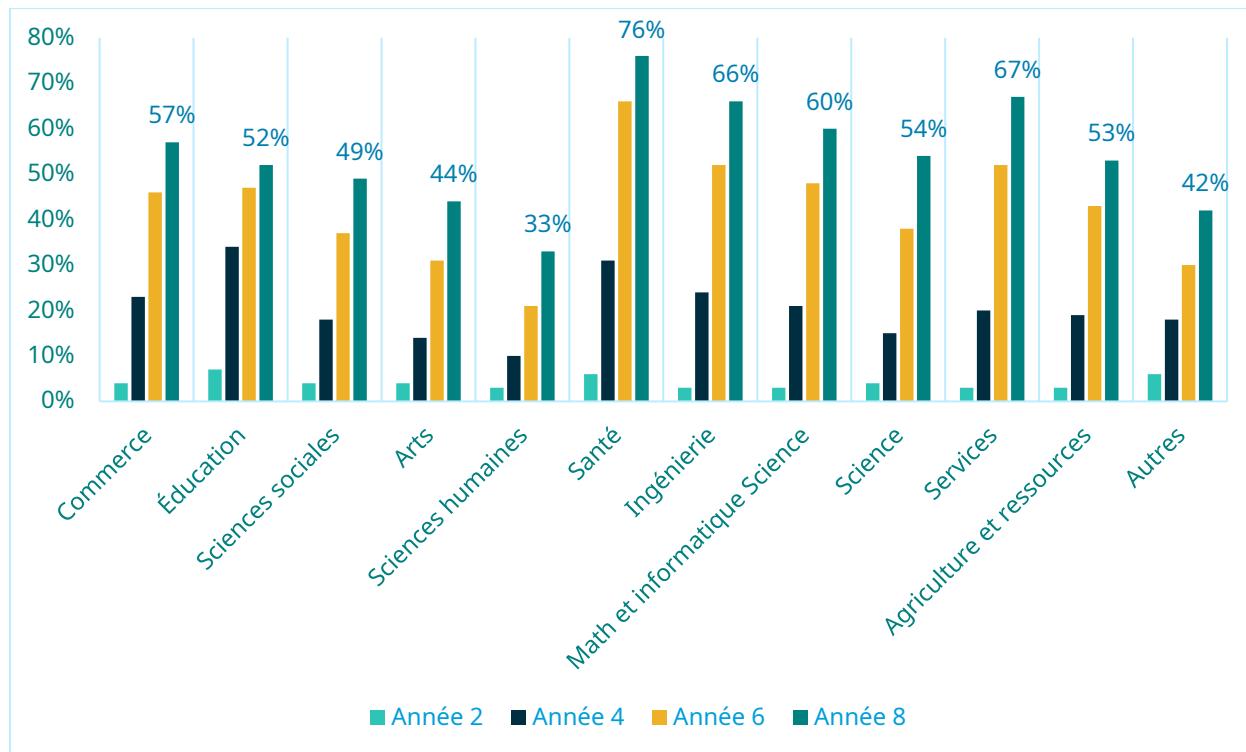
<sup>31</sup> Le programme d'admissibilité au doctorat, qui a été introduit en 2011 et s'est achevé en 2014, a permis d'accorder la RP à un maximum de 1 000 doctorant·es par an ayant terminé au moins deux années d'études, ainsi qu'à des étudiant·es récemment diplômé·es.



sciences humaines (33 %) étaient les moins susceptibles de devenir des résident·es permanent·es.

## Figure 6

*Taux de transition vers la RP après la délivrance du permis d'études initial, par domaine d'études (cohorte 2010-2018)*



Sources : Données SIEP et BDIM.

Remarque : Ce graphique montre les taux de transition vers le statut de résident permanent par domaine d'études pour les étudiants étrangers inscrits dans des établissements publics jusqu'à huit ans après la délivrance de leur permis d'études initial pour toutes les cohortes de 2010 à 2018.

Ces résultats s'alignent sur les résultats du marché du travail par domaine d'études. Les diplômé·es des programmes de santé, de services et d'ingénierie étaient plus susceptibles de déclarer leurs revenus un an après l'obtention de leur diplôme, ce qui pourrait indiquer une participation active au marché du travail. Ces diplômé·es pourraient avoir acquis des points qui leur permettraient d'obtenir le statut de RP plus tôt que les diplômé·es d'autres domaines. Les diplômé·es en santé et en ingénierie peuvent être plus enclins à demander le statut de RP parce que leurs programmes d'études répondent aux normes professionnelles de l'Ontario et/ou du Canada. Ces



personnes peuvent avoir besoin d'une formation supplémentaire ou différente dans leur pays d'origine afin de répondre aux normes locales requises pour l'emploi dans leur domaine de prédilection.

## Discussion et conclusion

L'augmentation des inscriptions d'étudiant·es internationaux en Ontario est signalée depuis de nombreuses années, mais on sait peu de choses sur les résultats des étudiant·es internationaux sur le marché du travail et en matière d'immigration. Les données longitudinales pluriannuelles utilisées dans cette étude mettent en lumière l'efficacité de la stratégie internationale 2014-2019 du Canada en Ontario et fournissent des preuves qui peuvent éclairer les discussions politiques en cours.

Un grand nombre des objectifs définis dans la stratégie internationale 2014-2019 du Canada ont été atteints en Ontario. Entre 2010 et 2020, les établissements d'enseignement supérieur et les universités bénéficiant d'une aide publique ont recruté un grand nombre d'étudiant·es internationaux. Ces étudiant·es ont contribué aux économies locales par des dépenses discrétionnaires et en travaillant pendant leurs études. Grâce à un large accès aux PTPD, plusieurs étudiant·es internationaux sont entré·es sur le marché du travail après l'obtention de leur diplôme. Le taux de transition des diplômé·es vers le statut de RP est élevé.

Les données détaillées sur les résultats des étudiant·es internationaux de l'Ontario suggèrent que la stratégie 2014-2019 du Canada a également soutenu l'objectif de recruter et de retenir des travailleur·ses hautement qualifi·es. Ces résultats montrent que les étudiant·es internationaux ont obtenu des diplômes dans des domaines présentant des lacunes sur le marché du travail et ont accédé à la RP en tant que travailleur·ses hautement qualifi·es : les taux de déclaration de revenus et d'accès à la RP étaient élevés pour les diplômé·es en ingénierie et en santé; les titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat ont déclaré des revenus plus élevés que les autres titulaires de diplômes et ont accédé à la RP à des taux élevés. Dans le même temps, les résultats montrent des taux élevés d'emploi et de transition vers la RP pour les diplômes moins prioritaires, tels que les certificats<sup>32</sup> et dans les domaines moins

---

<sup>32</sup> Le système de la CNP et de la FEER est utilisé pour identifier les diplômes hautement prioritaires pour



demandés, tels que le commerce et les services. La stratégie du Canada a ratissé large et a attiré des diplômé·es et des nouveaux arrivants dans toute une série de diplômes et de programmes universitaires prioritaires et moins prioritaires.

De futures recherches seront nécessaires pour comprendre comment la nouvelle stratégie du Canada en matière d'éducation internationale soutient les objectifs du Canada en matière d'immigration et d'économie. L'admissibilité limitée des titulaires de certificats et de diplômes aux PTPD peut contribuer à combler d'importantes lacunes en matière de compétences et de marché du travail (par exemple, en augmentant le nombre d'étudiant·es internationaux dans les programmes d'aide à la personne), mais ces titulaires de diplômes se voient offrir moins de points dans le système de SCG du Canada et peuvent avoir des taux de RP plus faibles. La recherche pourrait examiner comment les différents niveaux de diplômes sont représentés dans les groupes de nouveaux RP qui ont étudié dans des domaines prioritaires spécifiques dans des établissements de l'Ontario. La recherche pourrait également se concentrer sur la manière dont les domaines d'études des diplômé·es s'alignent sur leur emploi post-universitaire, ainsi que sur la manière dont les diplômes obtenus antérieurement et les expériences éducatives et professionnelles façonnent leur parcours sur le marché du travail. Les étudiant·es internationaux inscrit·es à des programmes de certificat peuvent arriver au Canada munis d'un baccalauréat ou d'un diplôme d'études supérieures; ces étudiant·es peuvent arriver avec des compétences et de l'expérience dans des domaines prioritaires. Ces diplômé·es peuvent avoir des parcours d'apprentissage et des parcours sur le marché du travail très différents. Pour que la main-d'œuvre canadienne soit adaptable et solide, il faut que des personnes possédant une variété de compétences, d'expériences et de niveaux de qualification travaillent dans des domaines qui correspondent à leurs études postsecondaires.

Toutefois, avant d'accéder au marché du travail et d'y entrer ou de demander la résidence permanente, les diplômé·es internationaux suivent des cours dans des établissements d'enseignement postsecondaire. Les équipes de recherche, les établissements et les responsables politiques peuvent s'efforcer de comprendre les motivations des étudiant·es à étudier au Canada et en Ontario, ainsi que leurs ambitions en ce qui concerne la recherche de voies d'accès à la RP. Ces

---

l'immigration canadienne (Gouvernement du Canada, 2025b).



connaissances peuvent aider le gouvernement à planifier la vitalité économique et sociale de l'Ontario et du Canada pour l'avenir.



# Références

- Amad, A. (28 mars 2024). How the new international student rules will shake Canadian colleges. *Maclean's*. <https://macleans.ca/society/how-the-new-international-student-rules-will-shake-canadas-colleges/>
- Apply Board (25 juin 2025). *Shift towards onshore applicants leads to far fewer new international students coming to Canada*.  
<https://www.applyboard.com/applyinsights-article/shift-towards-onshore-applicants-leads-to-far-fewer-new-international-students-coming-to-canada>
- Choi, Y., Hou, F., & Chan, P.C.W. (2021). *Trajectoires de rémunération des étudiants étrangers au cours des premières années suivant l'obtention d'un diplôme d'études postsecondaires* Rapports économiques et sociaux de Statistique Canada <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2021002/article/00004-fra.htm>
- Colyar, J., Brumwell, S., & Deakin, J. (2022). Concordance entre les titres d'études postsecondaires et le marché du travail en Ontario Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur <https://heqco.ca/fr/pub/concordance-entre-les-titres-detudes-postsecondaires-et-le-marche-du-travail-en-ontario/>
- Colyar, J., Pichette, J., & Deakin, J. (2023). *Accompagnement de la croissance rapide par des soutiens adéquats : comment les collèges et le gouvernement peuvent améliorer l'expérience des étudiants étrangers en Ontario* Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur. <https://heqco.ca/pub/matching-rapid-growth-with-adequate-supports-how-colleges-and-government-can-enhance-international-student-experiences-in-ontario/>
- Crossman, E., Choi, Y. et Hou, F. (2021). *Les étudiants internationaux en tant que source d'offre de main-d'œuvre : la participation au marché du travail pendant les études* Rapports économiques et sociaux de Statistique Canada <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2021011/article/00001-fra.htm>
- Crossman, E., Lu, Y. et Hou, F. (2022). *Les étudiants internationaux en tant que source d'offre de main-d'œuvre : la participation au marché du travail pendant les*



études. Rapports économiques et sociaux de Statistique Canada <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2021012/article/00002-fra.htm>

Finnie, R., Miyairi, M., Dubois, M., Bonen, T. & Amery, B. (2019). *Combien gagnent-ils? Nouvelles données probantes sur les gains en début de carrière des diplômés d'établissements d'enseignement postsecondaire canadiens, par sanctions et domaines d'études.* Initiative de recherche sur les politiques éducatives et Conseil de l'information sur le marché du travail. <https://lmic-cimt.ca/wp-content/uploads/2020/03/Combien-gagnent-ils-Resume-executif.pdf>

Frenette, M. et Handler, T. (2020). *Quels programmes de baccalauréat étaient associés aux plus hauts salaires avant la pandémie de COVID-19? Un regard sur les domaines d'études très détaillés* Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-626-x/11-626-x2020018-fra.htm>

Gouvernement du Canada (2014). *Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale Utiliser notre avantage du savoir comme moteur de l'innovation et de la prospérité.* <https://www.international.gc.ca/education/assets/pdfs/overview-apercu-fra.pdf>

Gouvernement du Canada. (2019). *Miser sur le succès : La stratégie en matière d'éducation internationale, 2019-2024.* <https://www.international.gc.ca/education/assets/pdfs/ies-sei/Miser-sur-le-succes-la-Strategie-en-matiere-d-education-internationale-2019-2024.pdf>

Gouvernement du Canada (2025a). *Entrée express : Catégorie de l'expérience canadienne* <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/qui-presenter-demande/categorie-experience-canadienne.html>

Gouvernement du Canada. (2025d). *Trouver la classification nationale des professions (CNP)* <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/trouver-classification-nationale-professions.html>

Gouvernement de l'Ontario. (2024). *L'Ontario attribue l'allocation des demandes de permis d'études soumises par des étudiants étrangers en fonction des besoins*



*du marché du travail.* <https://news.ontario.ca/fr/release/1004360/ontario-attribue-l-allocation-des-demandes-de-permis-de-tudes-soumises-par-des-etudiants-etrangers-en-fonction-des-besoins-du-marche-du-travail>

Gouvernement du Ontario (2025). *Programme ontarien des candidats à l'immigration.* <https://www.ontario.ca/fr/page/programme-ontarien-des-candidats-limmigration-poci-0>

Hurley, J. (2025). We asked all Ontario publicly funded colleges and universities how the international student caps affected them. Here's what they said. *Toronto Star.* [https://www.thestar.com/news/canada/we-asked-all-ontario-publicly-funded-colleges-and-universities-how-the-international-student-caps-affected/article\\_528f23ca-e95a-11ef-beb2-d7ca4584f321.html](https://www.thestar.com/news/canada/we-asked-all-ontario-publicly-funded-colleges-and-universities-how-the-international-student-caps-affected/article_528f23ca-e95a-11ef-beb2-d7ca4584f321.html)

ICEF Monitor (2014). Canada immigration reforms continue; new credential introduced for international student advisors. *ICEF Monitor.* <https://monitor.icef.com/2014/12/canadian-immigration-reforms-continue-new-credential-introduced-international-student-advisors/>

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2024a, 22 janvier). *Le Canada doit stabiliser la croissance et réduire le nombre de nouveaux permis délivrés à des étudiants internationaux à environ 360,00 pour 2024.* [Communiqué de presse]. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2024/01/le-canada-stabilisera-la-croissance-et-reduira-d'environ-360-000-le-nombre-de-permis-de-tudes-delivres-aux-etudiants-etrangers-pour-2024.html>

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2025d). *Le point sur le critère relatif au domaine d'études pour le permis de travail postdiplôme* Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/avis/le-point-sur-criterie-permis-travail-postdiplome.html>

Ostrovsky, Y., et Frenette, M. (2014). *The cumulative earnings of postsecondary graduates over 20 years: Results by field of study.* Statistiques Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/11-626-x/11-626-x2014040- eng.pdf>

Previl, S. (7 septembre 2024). International student enrolment down 45 per cent, Universities Canada says. *Global News.*



<https://globalnews.ca/news/10738537/universities-canada-international-student-enrolment-drop/>

Statistiques Canada. (2023). *Qualité de l'emploi et dynamique sur le marché du travail des travailleurs de la santé pendant la pandémie de COVID-19.*

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2023001/article/00007-fra.htm>

Statistiques Canada. (2024a). *Effectifs et diplômés postsecondaires au Canada, 2022-2023.* <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/241120/dq241120b-fra.htm>

Statistiques Canada. (2024b). *Effectifs postsecondaires, selon le statut de l'étudiant au Canada, le pays de citoyenneté et le genre de la personne (tableau : 37-10-0086-01).*

[https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3710008601&pickMembers%5B0%5D=1.11&pickMembers%5B1%5D=2.3&cubeTimeFrame.startYear=2013+%2F+2014&cubeTimeFrame.endYear=2022+%2F+2023&referencePeriods=20130101%2C20220101&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3710008601&pickMembers%5B0%5D=1.11&pickMembers%5B1%5D=2.3&cubeTimeFrame.startYear=2013+%2F+2014&cubeTimeFrame.endYear=2022+%2F+2023&referencePeriods=20130101%2C20220101&request_locale=fr)

Wall, K. (2022). *La popularité croissante des programmes d'études collégiales post-diplômes au Canada* Regards sur la société canadienne Statistique Canada. <https://files.eric.ed.gov/fulltext/ED625077.pdf>

Williams, K., Williams, G., Arbuckle, A., Walton-Roberts, M. et Hennebry, J. (2015). *Les étudiant·es internationaux au sein du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario, 2000-2012 : une évaluation des politiques, des populations et des processus d'intégration au marché du travail en pleine évolution* <https://heqco.ca/fr/pub/les-etudiants-etrangers-au-sein-du-systeme-d-education-postsecondaire-de-l-ontario-2000-2012-une-evaluation-des-politiques-des-populations-et-des-processus-d-integration-au/>

Wyonch, R. (2020). *Work-ready graduates: The role of co-op programs in labour market success.* C.D. Howe Institute, Commentary 562. [https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=3520206](https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3520206)



# Annexes

**Étudiants internationaux des  
établissements postsecondaires  
publics de l'Ontario :  
Résultats en matière de marché du  
travail et d'immigration**

# Annexes

**Tableau 1**

*Analyse descriptive : Taux de déclaration fiscale après l'obtention du diplôme*

Observations	Année 1 % avec les données fiscales	Année 2 % avec les données fiscales	Année 3 % avec les données fiscales	Année 4 % avec les données fiscales	Année 5 % avec les données fiscales
<i>N=</i>	338 880	257 480	214 470	158 820	122 460
<b>Programme d'études SIEP</b>					
Certificat	0,85	0,85	0,83	0,79	0,77
Diplôme	0,85	0,86	0,83	0,80	0,77
Diplômé·e	0,74	0,72	0,69	0,67	0,65
Autres	0,59	0,59	0,56	0,52	0,51
Baccalauréat	0,57	0,58	0,56	0,54	0,53
<b>Domaine d'études au moment de l'obtention du diplôme</b>					
Commerce	0,80	0,80	0,77	0,71	0,69
Éducation	0,69	0,68	0,67	0,65	0,65
Sciences sociales	0,68	0,68	0,65	0,61	0,58
Arts	0,63	0,65	0,64	0,62	0,60
Sciences humaines	0,63	0,66	0,66	0,63	0,63
Santé	0,87	0,87	0,86	0,85	0,83
Ingénierie	0,85	0,85	0,83	0,80	0,79

Mathématiques et informatique	0,80	0,80	0,78	0,75	0,73
Science	0,74	0,74	0,72	0,71	0,69
Services	0,83	0,82	0,79	0,73	0,70
Agriculture et ressources	0,77	0,77	0,74	0,70	0,68
Autres	0,54	0,56	0,55	0,53	0,53

Sources : Données SIEP et T1FF.

*Remarque :* Ce tableau illustre les différences entre les taux de déclaration de revenus, par diplôme, des étudiant·es internationaux inscrit·es dans des établissements publics pour toutes les cohortes de 2010 à 2020, un an et cinq ans après l'obtention du diplôme. Pour les taux d'obtention du diplôme en un an, les 11 cohortes sont utilisées, mais pour les taux d'obtention du diplôme en cinq ans, ce sont les cohortes 2010-2016 qui sont utilisées.



## Tableau 2

*Analyse de régression : Déclaration d'impôts après l'obtention du diplôme (déclaration d'impôts=1)*

Observations	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
N=	338 880	275 480	214 470	158 820	122 460
<b>Programme d'études SIEP (baccalauréat)</b>					
Certificat	0,054*** (0,0031)	0,061*** (0,0033)	0,076*** (0,0037)	0,075*** (0,0042)	0,071*** (0,0047)
Diplôme	0,11*** (0,0027)	0,12*** (0,0029)	0,14*** (0,0033)	0,13*** (0,0037)	0,11*** (0,0042)
Diplômé·e	0,031*** (0,0032)	0,022*** (0,0035)	0,032*** (0,0040)	0,035*** (0,0044)	0,028*** (0,0050)
Autres	-0,056*** (0,015)	-0,037* (0,016)	-0,024 (0,018)	-0,024 (0,020)	-0,019 (0,021)
<b>Domaine d'études au moment de l'obtention du diplôme (commerce)</b>					
Éducation	-0,0020 (0,0091)	0,0062 (0,010)	0,027* (0,011)	0,042** (0,013)	0,069*** (0,015)
Sciences sociales	-0,037*** (0,0027)	-0,032*** (0,0030)	-0,026*** (0,0035)	-0,019*** (0,0042)	-0,018*** (0,0049)
Arts	-0,070*** (0,0054)	-0,048*** (0,0059)	-0,029*** (0,0067)	-0,011 (0,0077)	-0,0050 (0,0088)
Sciences humaines	-0,086*** (0,0039)	-0,060*** (0,0041)	-0,035*** (0,0045)	-0,020*** (0,0051)	-0,0100 (0,0056)
Santé	0,018*** (0,0027)	0,027*** (0,0029)	0,045*** (0,0034)	0,073*** (0,0042)	0,079*** (0,0050)



Ingénierie	0,048*** (0,0018)	0,053*** (0,0020)	0,061*** (0,0024)	0,081*** (0,0029)	0,090*** (0,0035)
Mathématiques et informatique	0,021*** (0,0023)	0,028*** (0,0026)	0,037*** (0,0032)	0,051*** (0,0039)	0,054*** (0,0047)
Science	-0,016*** (0,0036)	-0,011** (0,0040)	-0,0037 (0,0045)	0,020*** (0,0052)	0,018** (0,0059)
Services	0,031*** (0,0042)	0,025*** (0,0049)	0,031*** (0,0060)	0,026*** (0,0077)	0,025** (0,0090)
Agriculture et ressources	-0,013 (0,0066)	-0,0059 (0,0071)	-0,0073 (0,0084)	0,0035 (0,010)	0,020 (0,012)
Autres	-0,12*** (0,011)	-0,096*** (0,012)	-0,076*** (0,013)	-0,055*** (0,014)	-0,039* (0,016)

Sources : Données SIEP et T1FF.

Remarque : Ce tableau illustre les différences entre les taux de déclaration de revenus, par diplôme, des étudiant·es internationaux inscrit·es dans des établissements publics pour toutes les cohortes de 2010 à 2020, un an et cinq ans après l'obtention du diplôme. Pour les taux d'obtention du diplôme en un an, les 11 cohortes sont utilisées, mais pour les taux d'obtention du diplôme en cinq ans, ce sont les cohortes 2010-2016 qui sont utilisées. Le tableau présente les résultats de modèles de probabilité linéaires distincts examinant si un·e étudiant·e a rempli une déclaration de revenus et déclaré des revenus d'emploi (1=oui) un à cinq ans après l'obtention de son diplôme d'études postsecondaires. Les variables explicatives incluses dans le modèle sont catégorielles et le groupe de référence pour chaque variable est indiqué entre parenthèses à côté du titre de la variable en gras. Les erreurs standard robustes sont entre parenthèses sous chaque coefficient. \* p < 0,05, \*\* p < 0,01, \*\*\* p < 0,001.

**Tableau 3***Analyse descriptive : Logarithmes des revenus après l'obtention du diplôme*

Observations	Année 1 revenus moyens	Année 2 revenus moyens	Année 3 revenus moyens	Année 4 revenus moyens	Année 5 revenus moyens
N=	251 140	207 110	155 380	107 410	79 070
<b>Programme d'études SIEP</b>					
Autres	9,64	9,83	10,04	10,06	10,15
Certificat	9,92	10,33	10,49	10,54	10,59
Diplôme	9,98	10,43	10,53	10,50	10,49
Baccalauréat	10,25	10,51	10,63	10,70	10,78
Diplômé·e	10,61	10,79	10,87	10,94	11,01
<b>Domaine d'études au moment de l'obtention du diplôme</b>					
Commerce	10,04	10,44	10,57	10,59	10,61
Sciences sociales	9,95	10,32	10,42	10,42	10,46
Éducation	9,93	10,15	10,26	0,34	10,37
Arts	9,65	10,14	10,28	10,31	10,36
Sciences humaines	9,64	9,98	10,17	10,29	10,40
Ingénierie	10,27	10,65	10,77	10,80	10,86
Mathématiques et informatique	10,25	10,63	10,77	10,81	10,88
Science	10,01	10,33	10,45	10,47	10,57
Santé	9,98	10,37	10,49	10,54	10,59
Autres	10,12	10,16	10,27	10,29	10,33
Agriculture et ressources	9,99	10,42	10,54	10,57	10,57



Services	9,90	10,24	10,33	10,57	10,27
----------	------	-------	-------	-------	-------

Sources : Données SIEP et T1FF.

*Remarque :* Ce tableau montre les différences de revenus annuelles transformées en logarithme par diplôme pour les étudiant·es internationaux inscrit·es dans des établissements publics pour toutes les cohortes de 2010 à 2020, un à cinq ans après l'obtention du diplôme.



**Tableau 4***Analyse de régression : Logarithmes des revenus après l'obtention du diplôme*

Observations	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
<i>N</i> =	251 140	207 110	155 380	107 410	79 070
<b>Programme d'études SIEP (baccalauréat)</b>					
Autres	-0,80*** (0,049)	-0,77*** (0,048)	-0,64*** (0,055)	-0,68*** (0,066)	-0,62*** (0,072)
Certificat	-0,59*** (0,0084)	-0,47*** (0,0082)	-0,44*** (0,0093)	-0,43*** (0,011)	-0,42*** (0,013)
Diplôme	-0,45*** (0,0073)	-0,38*** (0,0070)	-0,37*** (0,0081)	-0,45*** (0,010)	-0,50*** (0,012)
Diplômé·e	0,042*** (0,0085)	0,021* (0,0087)	0,040*** (0,010)	0,049*** (0,012)	0,043** (0,014)
<b>Domaine d'études au moment de l'obtention du diplôme (commerce)</b>					
Sciences sociales	-0,15*** (0,0068)	-0,14*** (0,0069)	-0,15*** (0,0082)	-0,17*** (0,012)	-0,17*** (0,015)
Éducation	-0,35*** (0,023)	-0,37*** (0,025)	-0,34*** (0,030)	-0,30*** (0,035)	-0,31*** (0,046)
Arts	-0,32*** (0,015)	-0,25*** (0,014)	-0,24*** (0,017)	-0,22*** (0,022)	-0,21*** (0,026)
Sciences humaines	-0,34*** (0,012)	-0,30*** (0,011)	-0,24*** (0,012)	-0,19*** (0,014)	-0,13*** (0,016)
Ingénierie	0,066*** (0,0044)	0,075*** (0,0043)	0,085*** (0,0052)	0,12*** (0,0069)	0,14*** (0,0089)
Mathématiques et informatique	0,093*** (0,0058)	0,12*** (0,0057)	0,14*** (0,0069)	0,17*** (0,0095)	0,21*** (0,012)

Science	-0,12*** (0,0091)	-0,16*** (0,0095)	-0,15*** (0,011)	-0,13*** (0,014)	-0,067*** (0,017)
Santé	0,026*** (0,0072)	0,0024 (0,0076)	-0,011 (0,0090)	0,014 (0,012)	0,050*** (0,015)
Autres	-0,12*** (0,033)	-0,18*** (0,036)	-0,14*** (0,036)	-0,11** (0,039)	-0,13** (0,042)
Agriculture et ressources	-0,051*** (0,017)	-0,055*** (0,015)	-0,065*** (0,019)	-0,042 (0,025)	-0,075* (0,034)
Services	0,012 (0,0097)	-0,13*** (0,0100)	-0,16*** (0,012)	-0,21*** (0,018)	-0,21*** (0,022)

Sources : Données SIEP et T1FF.

Remarque : Ce tableau montre les différences de revenus annuelles transformées en logarithme par diplôme pour les étudiant·es internationaux inscrit·es dans des établissements publics pour toutes les cohortes de 2010 à 2020, un à cinq ans après l'obtention du diplôme. Le tableau présente les résultats de MCO distincts examinant le logarithme des revenus corrigés de la CPE (à l'exclusion de ceux qui ont gagné 0 \$) un à cinq ans après que l'étudiant a obtenu son diplôme d'études postsecondaires. Les variables explicatives incluses dans le modèle sont catégorielles et le groupe de référence pour chaque variable est indiqué entre parenthèses à côté du titre de la variable en gras. Les erreurs standard robustes sont entre parenthèses sous chaque coefficient. \* p < 0,05, \*\* p < 0,01, \*\*\* p < 0,001.

## Tableau 5

*Analyse descriptive : Revenus annuels antilogarithmes après l'obtention du diplôme (\$)*

Observations	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
<i>N=</i>	251 140	207 110	155 380	107 410	79 070
<b>Programme d'études SIEP</b>					
Autres	15 400	18 600	22 900	23 400	25 600
Certificat	20 300	30 600	36 000	37 800	39 700
Diplôme	21 600	33 900	37 400	36 300	36 000
Baccalauréat	28 300	36 700	41 400	44 400	48 100
Diplôme	40 500	48 500	52 600	56 400	60 500
<b>Domaine d'études au moment de l'obtention du diplôme</b>					
Éducation	20 500	25 600	28 600	30 900	31 900
Arts	15 500	25 300	29 100	30 000	31 600
Sciences humaines	15 400	21 600	26 100	29 400	32 900
Sciences sociales	21 000	30 300	33 500	33 500	34 900
Commerce	22 900	34 200	38 900	39 700	40 500
Science	22 200	30 600	34 500	35 200	38 900
Mathématiques et informatique	28 300	41 400	47 600	49 500	53 100
Ingénierie	28 900	42 200	47 600	49 000	52 100
Agriculture et ressources	21 800	33 500	37 800	38 900	38 900
Santé	21 600	31 900	36 000	37 800	39 700
Services	19 900	28 000	30 600	28 900	28 900
Autres	24 800	25 800	28 900	29 400	30 600

Sources : Données SIEP et T1FF.



*Remarque :* Ce tableau montre les différences de revenus annuels antilogarithmes par diplôme pour les étudiant·es internationaux inscrit·es dans des établissements publics pour toutes les cohortes de 2010 à 2020, un à cinq ans après l'obtention du diplôme. Les revenus annuels rapportés ici sont convertis en logarithmes de revenus et sont présentés dans le contexte. Il s'agit de moyennes géométriques plutôt que de moyennes arithmétiques et elles doivent être interprétées avec prudence.



**Tableau 6***Analyse descriptive : Résultats de la migration après l'obtention du permis d'étude initial de l'Ontario*

Observations	Année 1 % de transition vers la RP	Année 2 % de transition vers la RP	Année 3 % de transition vers la RP	Année 4 % de transition vers la RP	Année 5 % de transition vers la RP	Année 6 % de transition vers la RP	Année 7 % de transition vers la RP	Année 8 % de transition vers la RP
N=	509 530	419 690	338 930	266 660	210 090	169 800	138 610	102 450
<b>Programme d'études SIEP</b>								
Certificat	0,01	0,04	0,13	0,31	0,49	0,58	0,62	0,65
Diplôme	0,01	0,02	0,06	0,18	0,38	0,55	0,65	0,69
Diplômé·e	0,03	0,08	0,21	0,41	0,53	0,59	0,62	0,63
Baccalauréat	0,02	0,04	0,06	0,10	0,14	0,22	0,32	0,41
Autres	0,02	0,04	0,07	0,12	0,17	0,22	0,28	0,33
<b>Domaine d'études au moment de l'obtention du diplôme</b>								
Commerce	0,01	0,04	0,10	0,23	0,36	0,46	0,53	0,57
Éducation	0,03	0,07	0,20	0,34	0,43	0,47	0,50	0,52
Sciences sociales	0,02	0,04	0,09	0,18	0,28	0,37	0,43	0,49
Arts	0,02	0,04	0,08	0,14	0,22	0,31	0,39	0,44

Sciences humaines	0,02	0,03	0,06	0,10	0,15	0,21	0,28	0,33
Santé	0,02	0,06	0,14	0,31	0,53	0,66	0,72	0,76
Ingénierie	0,01	0,03	0,09	0,24	0,41	0,52	0,60	0,66
Math et informatique Science	0,01	0,03	0,08	0,21	0,37	0,48	0,55	0,60
Science	0,02	0,04	0,07	0,15	0,26	0,38	0,47	0,54
Services	0,01	0,03	0,09	0,20	0,38	0,52	0,62	0,67
Agriculture et ressources	0,01	0,03	0,08	0,19	0,33	0,43	0,49	0,53
Autres	0,03	0,06	0,11	0,18	0,24	0,30	0,36	0,42

Sources : Données SIEP et BDIM.

Remarque : Ce tableau montre le taux de transition vers la RP par diplôme pour les étudiant·es internationaux inscrit·es dans des établissements publics jusqu'à huit ans après la délivrance de leur permis d'études initial pour toutes les cohortes de 2010 à 2018.

**Tableau 7***Analyse de régression : Résultats de la migration après l'obtention du permis d'étude initial de l'Ontario*

Observations	Année 1 Transition vers la RP	Année 2 Transition vers la RP	Année 3 Transition vers la RP	Année 4 Transition vers la RP	Année 5 Transition vers la RP	Année 6 Transition vers la RP	Année 7 Transition vers la RP	Année 8 Transition vers la RP
<b>Programme d'études SIEP (baccalauréat)</b>								
Certificat	-0,015*** (0,0012)	-0,014*** (0,0021)	-0,0054 (0,0035)	-0,0059 (0,0053)	0,033*** (0,0062)	0,015* (0,0068)	-0,056*** (0,0072)	-0,078*** (0,0086)
Diplôme	-0,015*** (0,00012)	-0,024*** (0,0019)	-0,047*** (0,0031)	-0,054*** (0,0051)	0,015* (0,0062)	0,019* (0,0068)	-0,036*** (0,0072)	-0,051*** (0,0085)
Diplômé·e	-0,0056*** (0,00086)	-0,0059*** (0,0013)	0,027*** (0,0024)	0,093*** (0,0036)	0,15*** (0,0039)	0,015*** (0,0042)	0,094*** (0,0045)	0,070*** (0,0051)
Autres	-0,013*** (0,0012)	-0,014*** (0,0020)	-0,019*** (0,0033)	-0,028*** (0,0050)	-0,012* (0,0056)	-0,051*** (0,0060)	-0,12*** (0,0063)	-0,15*** (0,0074)
<b>Domaine d'études au moment de l'obtention du diplôme (commerce)</b>								
Éducation	-0,00081 (0,0015)	0,00010 (0,0029)	0,018*** (0,0053)	0,28*** (0,0080)	0,044*** (0,0098)	0,050*** (0,011)	0,062*** (0,012)	0,065*** (0,013)
Sciences sociales	-0,0022*** (0,00059)	-0,0075*** (0,0011)	-0,020*** (0,0019)	-0,032*** (0,0031)	-0,022*** (0,0039)	-0,0088*** (0,0044)	-0,0012* (0,0049)	-0,0081 (0,0056)

	0,00040 (0,0011)	-0,0043* (0,0020)	-0,022*** (0,0034)	-0,056*** (0,0050)	-0,068*** (0,0065)	-0,062*** (0,0076)	-0,043*** (0,0086)	-0,026*** (0,010)
Arts								
Sciences humaines	-0,0013* (0,00063)	-0,0094*** (0,0011)	-0,033*** (0,0019)	-0,069*** (0,0029)	-0,086*** (0,0036)	-0,078*** (0,0040)	-0,064*** (0,0044)	-0,054*** (0,0052)
Santé	0,0049*** (0,00092)	0,0044*** (0,0014)	0,00091 (0,0023)	0,0066 (0,0036)	0,036*** (0,0048)	0,056*** (0,0059)	0,067*** (0,0069)	0,92*** (0,0081)
Ingénierie	-0,0030*** (0,00062)	-0,0078*** (0,00092)	-0,011*** (0,0015)	0,0064* (0,0022)	0,034*** (0,0028)	0,049*** (0,0032)	0,071*** (0,0037)	0,091*** (0,0045)
Math et informatique	-0,0038*** (0,00062)	-0,0093*** (0,0011)	-0,020*** (0,0018)	-0,015*** (0,0028)	0,0058 (0,0037)	0,026*** (0,0044)	0,041*** (0,0051)	0,051*** (0,0060)
Science	0,000030 (0,00071)	-0,0025 (0,0014)	-0,011*** (0,0024)	-0,016*** (0,0036)	-0,019*** (0,0043)	-0,0090 (0,0048)	0,0044 (0,0053)	0,021*** (0,0062)
Services	0,0012 (0,0016)	-0,0020 (0,0026)	-0,0045 (0,0044)	-0,0054 (0,0065)	0,012 (0,0082)	0,026*** (0,0095)	0,051*** (0,011)	0,063*** (0,014)
Agriculture et ressources	-0,0055*** (0,0013)	-0,016*** (0,0024)	-0,035*** (0,0044)	-0,44*** (0,0073)	-0,031* (0,0093)	-0,0077 (0,011)	-0,0033 (0,013)	-0,0018 (0,015)
Autres	0,0044*** (0,00098)	0,00088 (0,0015)	-0,0077*** (0,0026)	-0,026*** (0,0039)	-0,041*** (0,0049)	-0,039*** (0,0055)	-0,022*** (0,0064)	0,42

Sources : Données SIEP et BDIM.

Remarque : Ce tableau montre le taux de transition vers la RP par diplôme pour les étudiant·es internationaux inscrit·es dans des établissements publics jusqu'à huit ans après la délivrance de leur permis d'études initial pour toutes les cohortes de 2010 à 2018. Le tableau montre les effets marginaux moyens produits par un modèle de régression logistique multinomiale qui mesure les résultats de la migration après la délivrance du premier permis d'études de

l'Ontario à un étudiant. Chaque colonne représente les cinq résultats catégoriels possibles dans ce modèle. Les variables explicatives incluses dans le modèle sont catégorielles et le groupe de référence pour chaque variable est indiqué entre parenthèses à côté du titre de la variable en gras. Les erreurs standard robustes sont entre parenthèses sous chaque coefficient. \*  $p < 0,05$ , \*\*  $p < 0,01$ , \*\*\*  $p < 0,001$ .